



DON DE MATERIEL

Recueil de fiches

SOMMAIRE

<i>Introduction</i>	<i>Le don, un acte nécessaire ?</i>
<i>Suite</i>	<i>Poser les bases d'un partenariat</i>
<i>Suite</i>	<i>Logistique de l'expédition</i>
<i>Suite</i>	<i>La gestion douanière de l'expédition</i>
<i>Fiche 1</i>	<i>La chaîne de l'envoi</i>
<i>Fiche 2</i>	<i>Matériels médical, paramédical et médicaments</i>
<i>Fiche 3</i>	<i>Matériel scolaire et livres</i>
<i>Fiche 4</i>	<i>Matériel technique et informatique</i>
<i>Fiche 5</i>	<i>Vêtements, textile</i>
<i>Fiche 6</i>	<i>Véhicules</i>
<i>Lexique</i>	
<i>Bibliographie</i>	
<i>Annexes</i>	

A qui s'adresse le recueil de fiches ?

Le recueil est une base de réflexion destiné aux associations qui souhaitent envoyer du matériel humanitaire à destination des populations défavorisées des pays du Sud et de l'Est. Il propose des pistes de réflexion et tente de développer des outils pédagogiques pour sensibiliser les futurs porteurs de projets sur les problématiques du don. Accessoirement, il apporte des éléments de nature logistique pour rationaliser les expéditions.

Comment l'utiliser ?

Le recueil se compose de fiches, numérotées de 1 à 8, élaborées pour une consultation modulable selon les informations recherchées et le temps dont on dispose :

- 1 fiche introductive
- 3 fiches thématiques
- 5 fiches pratiques

Liste des dispositifs régionaux d'appui à la coopération et à la solidarité internationale :

ALCID en Pays de la Loire www.alcid.org
CENTRAIDER en région Centre www.centraider.org
CERAPCCOP en Auvergne www.cerapcoop.org
CERCOOP en Franche Comté www.cercoop.org
Horizons Solidaires en Normandie www.horizons-solidaire.org
Lianes Coopération en Nord-Pas-de-Calais www.lianescooperation.org
MEDCOOP en Provence Alpes Côte d'Azur www.medcoop.com
RECIPROC en Champagne-Ardennes www.reciproc.fr
RESACOOOP en Rhône Alpes www.resacoop.org

Remerciements

Merci à Julia DEQUEN pour avoir écrit ce recueil

Merci à toutes les structures consultées pour leurs conseils (Bioport, Cap Humanitaire, Ritimo)

INTRODUCTION : LE DON, UN ACTE NECESSAIRE ?

Dans nos sociétés industrialisées, le phénomène d'accélération technologique engendre une obsolescence très rapide des équipements. A l'inverse, dans les pays du Sud, une large majorité de la population est démunie et sous-équipée par rapport à notre niveau de développement technologique. Ce constat conduit un nombre important de personnes à réfléchir sur la notion de « gâchis ». En effet, jeter du matériel, lorsque celui-ci peut être utile à d'autres, pose des problèmes d'ordre éthique. Comment faire pour que la production soit mieux répartie ? La solution couramment envisagée correspond à un partage de cette abondance, d'autant plus encouragé à l'ère de la mondialisation des flux de marchandises.

Avant de mettre en œuvre un projet de don, a-t-on réellement mesuré les conséquences de notre geste ? Une première approche peut nous laisser croire que le fait de donner est un acte généreux et désintéressé conduisant à une amélioration des conditions de vie des populations bénéficiaires. Cependant, il faut bien se rendre à l'évidence que ce type d'action a des effets pervers allant parfois même jusqu'à créer des situations contre-productives. Bien des opérations de don, organisées de façon anarchique, ont occasionné des envois massifs de matériels inadaptés et usagés dans les pays en développement (médicaments antipaludéens dans les Balkans par exemple). Ces efforts, qui devaient servir à combler les écarts d'appropriation matérielle, ont finalement servi à déplacer des stocks inutilisables vers le Sud.

Dans le même ordre d'idées, il faut garder à l'esprit que les réflexes caritatifs ne changent pas le quotidien des populations à long terme, mais engendrent plutôt des logiques de dépendance. En conséquence, ils ne favorisent pas le développement de ces pays, développement qui sous-entend une autonomisation des populations locales. C'est pourquoi l'étape du don ne constitue qu'une solution provisoire. Excepté dans les situations d'urgence, cette solution doit être minimisée. Mieux vaut réfléchir à d'autres alternatives qui pourront aider les populations à impulser leur propre développement.

Associations, collectivités locales, étudiants, particuliers, de plus en plus d'acteurs de la coopération internationale souhaitent envoyer du matériel humanitaire. Mais force est de constater que ces initiatives, souvent éparses et unilatérales, posent de nombreux problèmes :

- Si le don n'est pas élaboré et concerté avec un partenaire fiable dans le cadre d'un projet de développement précis, il risque de bouleverser les dynamiques du marché local. Aussi fragile soit l'économie d'un territoire, sa capacité à engendrer de l'emploi est vitale pour la survie de sa population. Prenons un exemple concret : l'envoi de bancs dans une école met en péril l'activité des artisans qui ne trouvent plus de débouchés pour leurs marchandises. Dans cette situation, pourquoi ne pas privilégier un achat sur place, assurément plus pertinent par rapport au contexte local ? Autrement dit, **l'envoi de matériel se justifie uniquement s'il est introuvable sur place. Il est fondamental de bien réfléchir à l'impact d'un don avant d'envisager une quelconque opération.**
- L'envoi de matériel pose aussi la question de son adéquation avec l'environnement technique, économique et social. Peut-on trouver sur place les compétences, les moyens financiers, et les pièces de rechange nécessaires au bon fonctionnement des équipements ? Une association qui envoie un tracteur en Afrique sans se soucier de son entretien va se heurter à de nombreuses difficultés. Très vite, le tracteur risque de tomber en panne et de finir à l'abandon faute de moyens financiers pour acheter des pièces de rechange. Il apparaît donc nécessaire de bien évaluer les conditions techniques générales afin que le don produise les effets escomptés et dans le respect des populations locales.
- Un autre écueil se situe au niveau du phénomène d'assistantat qui peut s'instaurer dans les relations entre le donateur et le destinataire. Le but de l'action internationale n'est évidemment pas de maintenir une forme de dépendance mais de fonder un projet commun unissant les compétences et les moyens des uns aux savoir-faire des autres. Il faut donc structurer sa

démarche en réfléchissant à la notion de coopération. Par exemple, l'envoi de livres peut constituer un point de départ pour un échange culturel entre deux bibliothèques.

- Des problèmes existent au niveau du recyclage des déchets, notamment en ce qui concerne le matériel technique et informatique. Si l'élimination des matériels de manière écologique n'est pas aisée dans les pays industrialisés, pour quelle raison serait-elle plus facile au Sud ? Bien au contraire, le phénomène de reclassement aggrave la pollution déjà très importante des pays en développement due au manque de filières de recyclage sur place. C'est le cas de l'Afrique qui constitue un cimetière d'équipements déclassés, non adaptés, et non réutilisés. Par exemple, sous couvert de faire un acte « généreux », certaines grandes entreprises du Nord se débarrassent ainsi à moindre frais de leur matériel dont le recyclage en Europe est très strictement réglementé et a un coût élevé (médicaments, ordinateurs).
- De manière paradoxale, l'envoi d'équipements encourage et renforce la corruption : les flux non concertés de matériels et la façon dont ils sont attribués à telle ou telle structure (sans implication préalable des populations) peut entraîner une déresponsabilisation des utilisateurs locaux et des dysfonctionnements dans la gestion quotidienne. Ainsi, les médecins qui reçoivent des médicaments depuis plusieurs années sont tentés d'en revendre une partie pour leur compte. Autre exemple significatif, l'ordinateur donné à une école est récupéré par le directeur de l'établissement à des fins personnelles.
- Enfin, l'envoi de matériel semble avoir des incidences sur l'identité culturelle des pays destinataires. En effet, tout équipement conçu par et pour notre culture, interfère avec les représentations et les savoir-faire des populations qui reçoivent. Ceci est particulièrement vrai pour les livres : envoyer des livres dans le pays du Sud peut avoir des conséquences plus lourdes qu'on ne le pense. Il peut être source de désinformation, d'uniformisation des cultures et d'incompréhension, et peut véhiculer des clichés ou des messages qui seront mal perçus. A long terme, certains dons tendent même à changer de manière irréversible les comportements en créant de nouveaux besoins totalement inadaptés aux contextes locaux. Nous voyons bien alors la contradiction avec l'idée d'un développement qui sous-entend une autonomisation et la satisfaction des besoins locaux.

Si malgré ces mises en garde, il vous apparaît pertinent d'expédier du matériel, de multiples préconisations sont à prendre en considération et notamment pour l'envoi de médicaments (fiche 4) :

- Dans un premier temps, le don doit faire l'objet d'une démarche concertée avec un partenaire local clairement identifié (fiche 1). Il est fondamental de se donner le temps d'analyser la réalité d'une demande et de comprendre les motivations de la personne qui la formule. A quoi bon envoyer un ordinateur dans un village où il n'y a pas l'électricité ou si personne n'est en capacité de l'utiliser ? L'identification des besoins est obligatoire mais elle n'est pas forcément aisée. Pour distinguer les besoins réels des besoins supposés, la rencontre avec les populations et les organisations locales doit faire l'objet d'une mission exploratoire. Sur cette base, il faut construire une relation partenariale qui s'inscrit dans la durée, repose sur un « travail mené ensemble », sur l'échange, le dialogue et la compréhension mutuelle, permettant une action efficace et solidaire. Une convention de partenariat peut alors être signée par les deux parties, définissant les engagements de chacun et les objectifs réalisables à court, moyen et long terme. Pour vous accompagner dans cette étape, vous pouvez prendre contact avec les réseaux régionaux d'appui à la coopération, tels que CENTRAIDER (Annexes).
- Il faut évaluer la pertinence de son projet en comparant les coûts résultant du transport et du dédouanement du matériel que l'on souhaite envoyer avec le coût d'un achat sur place. Cette démarche peut conduire à privilégier une acquisition locale qui permettra en même temps de dynamiser la production et/ou les circuits commerciaux locaux. Ensuite, il faut évaluer le coût global de l'expédition afin de vérifier sa faisabilité. Un budget prévisionnel doit être établi, incluant les dépenses (stockage, coût du transport, assurances, dédouanement, rémunération des intermédiaires, coût de la formation, coût de l'entretien...) et les recettes (subventions, ressources propres...). Cette première étape permet d'estimer de manière précise l'impact financier du projet et de mobiliser si nécessaire des fonds complémentaires.

- Le don doit s'inscrire impérativement dans une démarche globale d'aide au développement. Celle-ci s'inscrit dans la durée et a pour objectif d'aider la population à s'autonomiser en prenant en charge son propre développement. Comme tout projet, il s'accompagne d'objectifs qualitatifs et quantitatifs clairement définis qui respectent à la fois le cycle de projet et les principes d'un développement durable. Par exemple, il est possible d'envoyer du matériel agricole et de soutenir en même temps la création d'une coopérative. Aussi, l'envoi de médicaments peut s'intégrer dans un projet plus ambitieux d'appui organisationnel à la création d'un service biomédical...
- Le don doit être conforme à la politique nationale du pays destinataire, spécialement dans le cadre de l'envoi de médicaments. Il est très important de se renseigner à l'avance sur les politiques et les réglementations en vigueur dans le domaine concerné, directement auprès de l'Ambassade du pays, du Ministère des Affaires Etrangères Français, de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la ville de départ ou encore auprès des autorités locales (fiches 2 et 3). Il est également possible d'obtenir des informations en contactant les centres de ressources tels que les centres RITIMO, les réseaux régionaux d'appui à la coopération décentralisée et les associations spécialisées comme les plates-formes logistiques. En cas de vide juridique, donateurs et bénéficiaires devront prendre contact avec le Ministère chargé de la question pour circonscrire l'activité. Par ailleurs, les organisations de solidarité internationale et les organisations locales, de par leurs expériences, constituent des sources de conseils à ne pas négliger.
- Enfin, les initiateurs du projet s'assurent de la pérennité de l'action au niveau de l'installation, de la mise en service et du suivi du matériel. Pour que les équipements restent opérationnels, il faut former et accompagner les utilisateurs en apportant des supports de formation adaptés et en insistant sur l'importance et les enjeux de la bonne utilisation : la rédaction de procédures d'utilisation avec le personnel local peut servir de point de repère au quotidien. Pour certains types de matériel, il est indispensable de réfléchir à un approvisionnement ultérieur en pièces de rechange et en produits consommables. (NB : Intégrer dans votre budget prévisionnel les coûts d'entretien et de fonctionnement à la charge des populations locales).

Voici quelques questions sur lesquelles nous vous recommandons de réfléchir avant d'entreprendre un don :

- Le matériel répond-il à un besoin exprimé localement ?
- Est-il adapté au contexte local ?
- Va-t-il contribuer à créer une situation de dépendance ?
- Va-t-il court-circuiter l'économie locale ou une politique locale ?
- N'est-il pas plus judicieux de l'acquérir sur place ?
- Est-on certain du circuit logistique que le matériel va emprunter ?
- Une fois calculé l'ensemble des coûts, l'expédition a-t-elle toujours lieu d'être ?

Cet ouvrage est loin de traiter de manière exhaustive les questions liées à l'envoi de matériel dans les pays du Sud et de l'Est. Mais il a pour objectifs de vous donner quelques éléments de réflexion et des réponses aux questions les plus couramment soulevées.

BONNE LECTURE !

POSER LES BASES D'UN PARTENARIAT

« La seule voie qui offre quelque espoir d'un avenir meilleur pour toute l'humanité est celle de la coopération et du partenariat »

KOFI ANNAN

Extrait d'un discours à l'Assemblée Générale de l'ONU - 24 septembre 2001

Les échecs générés par des projets de don inadaptés aux réalités locales ont remis en cause la relation unilatérale qui existait entre les acteurs du Nord et ceux du Sud. **De fait, le milieu associatif local apparaît comme le plus à même d'identifier les besoins des populations**, il est aussi le relais et le moyen d'expression de ces besoins. Cette dynamique, teintée de démocratie participative dans une logique de territoire forte, exprime aux niveaux local, national, international une **demande** clairement définie. Cette demande s'insère ensuite dans la logique d'action de solidarité qui consiste à développer et promouvoir des réseaux internationaux susceptibles de mettre en relation les associations du Nord et du Sud. La rencontre inter-acteurs qui en résulte doit s'inscrire dans un échange équilibré afin de répondre aux besoins réels. Elle doit permettre de mieux comprendre les demandes et d'agir dans un contexte de « co-responsabilité » et de « co-gestion ». Le **partenariat** doit tendre, autant faire ce peu, dans ce sens.

Que signifie le concept de partenariat ?

Un partenariat est un processus dynamique qui repose sur une vision partagée, autour d'objectifs réciproquement bénéfiques. Dépassant la relation donateur-receveur, il cherche à créer une véritable relation d'échange basée sur une confiance réciproque qui s'inscrit dans la durée. Il suppose de la transparence, notamment financière, de l'information mutuelle ainsi que la reconnaissance de ce que chacun peut apporter au niveau des compétences et des moyens. Plus généralement, il vise à renforcer la participation des sociétés civiles afin d'obtenir une amélioration de leurs conditions de vie.

Le partenariat se construit autour d'une problématique et des pistes de travail qui permettent d'envisager en commun des solutions aux problèmes des populations locales.. La convention de partenariat formalise la volonté de travailler ensemble et fixe les objectifs généraux du partenariat. A partir de là, il faut fixer des objectifs réalisables et en même temps définir les moyens à mettre en œuvre pour atteindre ces différents objectifs. Les engagements et les responsabilités de chacun se matérialisent dans un contrat. Pour se procurer le matériel, quelles sont les solutions retenues (dons, achat sur place...) ? Qui s'engage à les fournir et dans quels délais ? Si des travaux d'aménagement sont à prévoir, qui les réalisera ? Si des formations sont nécessaires, qui les assurera ? Qui va prendre en charge la maintenance des matériels ? Qui va financer l'achat des consommables nécessaires au fonctionnement des matériels ?

Un partenariat sous-entend également de mettre en place des réseaux locaux, intégrant des partenaires sur place et peut-être des partenaires en France¹. Il est bien évident que la création de ce réseau ne peut se faire en quelques jours ou en quelques mois. Des "missions exploratoires" peuvent être organisées par la structure porteuse du projet de don dans son pays partenaire². Celles-ci auront pour but d'évaluer les besoins réels, d'étudier les différentes options pour y répondre avant d'envisager un don, de connaître les bénéficiaires, d'étudier avec eux la possibilité d'un envoi, le type de matériel le plus approprié et les infrastructures locales déjà disponibles... Pour donner de la manière la plus équitable possible et éviter de générer de nouveaux problèmes, il est indispensable que le donateur ait une connaissance approfondie du contexte du pays, de son organisation sociale et des rapports entre les groupes sociaux³.

Il s'agit de créer un véritable espace de dialogue et d'échanges :

- en intégrant les spécificités culturelles des bénéficiaires du don,
- en proposant des solutions qui respecteront ces spécificités culturelles,

¹ Collectivités locales, associations de solidarité internationale, associations de migrants (OSIM)

² Si les missions exploratoires sont au-dessus des moyens personnels, de l'association ou du budget global prévu pour l'envoi de matériel, il semble intéressant de se mettre en contact avec les OSIM qui ont une bonne connaissance du terrain. La démarche de partenariat démarre sans doute à partir de cette phase. La liste des OSIM en France est disponible au sein du FORIM, qui recense aussi des réseaux locaux (www.forim.net)

³ Il est possible de contacter les plates-formes françaises reconnues ou les associations qui ont des partenaires de longue date dans le pays.

DON DE MATERIEL - CENTRAIDER - janvier 2008

- en subvenant aux besoins réels et non aux besoins estimés,
- en recherchant des complémentarités de compétences et de moyens qui permettront de faire un don adéquat.

Pourquoi créer un partenariat ?

Créer un partenariat permet d'organiser un don selon des modalités précises, des besoins identifiés avec des personnes ou des groupes directement concernés et en fonction du contexte politique, économique, juridique et social local. Pour ces différentes raisons, il représente un cadre pertinent de mise en œuvre du don. Il permet également de fonder une relation basée sur l'échange. Ce n'est que dans ce contexte que l'on peut parler de développement et d'interculturalité. En même temps, le partenariat consent à des avantages mutuels non négligeables :

- il permet de ne pas se cantonner à une seule action de don, il ouvre plusieurs autres possibilités d'actions dans le temps,
- la première expérience permet de tirer des conséquences personnelles, d'évaluer le partenariat et de le réadapter, ce qui ne peut être que bénéfique pour les actions futures,
- un premier partenariat implique nécessairement une meilleure connaissance de ses collaborateurs et de leurs façons de travailler, éléments que l'on ne peut pas réellement appréhender dans une phase exploratoire,
- la relation d'échange est réelle puisqu'elle s'est matérialisée et organisée selon des principes définis communément,
- l'idée de continuité implique nécessairement de s'intégrer dans les logiques de développement (culturel, social, matériel, durable...).

Les écueils à éviter

L'écueil principal est de ne pas respecter les valeurs du partenariat et d'agir dans une logique d'assistanat ou d'action unilatérale. Le partenariat doit s'intégrer dans un réel esprit d'échange et il faut au préalable se poser quelques questions :

- quels sont les critères que l'on se fixe pour le choix de son partenaire ?
- les besoins locaux sont-ils bien identifiés ?
- le projet de don est-il réalisable en terme de moyens financiers et humains ? N'est-il pas trop ambitieux pour des bénévoles ?
- le suivi du projet est-il envisageable (formation, maintenance, approvisionnements ultérieurs...)?
- le projet s'inscrit-il dans une logique de développement, c'est-à-dire aboutira-t-il à une autosuffisance locale ?
- Est-il possible de tenir ces engagements à long terme ?

.....Suis-je un partenaire de confiance?

Le don ne rend pas toujours service à celui à qui il est destiné. Donner à tel enfant, tel village, plutôt qu'à tel autre a souvent sur le terrain des conséquences que le donateur est loin d'imaginer. Cela peut augmenter les discriminations et les tensions entre populations, voire même en créer des nouvelles.

La teneur d'un contrat

Le contrat de partenariat doit nécessairement contenir des éléments clés, permettant d'établir un "cahier des charges" et un planning de travail. La rédaction et la signature des contrats ne sauraient intervenir qu'après la phase préalable de dialogue et de découverte mutuelle. Elle doit contenir :

- l'identité des partenaires au projet, leur statut, leur nationalité,
- l'intitulé du projet, ses buts et ses objectifs.... suite à l'identification des besoins et la réflexion commune sur les contours du projet,
- les moyens que le projet mobilise,

DON DE MATERIEL - CENTRAIDER - janvier 2008

- l'implication respective des partenaires, leurs apports respectifs, un bref résumé des compétences de chacun,
- les modalités d'actions (quel mode de transport choisir pour acheminer la marchandise ? Y a t-il besoin d'un lieu de stockage ? Quel matériel de déchargement faudra-t-il mobiliser ?)
- les implications des partenaires dans le projet (comment diviser les frais ou les bénéfices...),
- définir les responsabilités et les couvertures assurances de chacun,
- la durée du partenariat,
- les modalités de suivi (peut-être par un calendrier de rencontre),
- un engagement mutuel des partenaires au niveau du respect des modalités du projet,
- ne pas oublier de signer !

Bien évidemment, toute cette phase d'élaboration de la convention doit être la résultante d'une négociation dans le respect des spécificités culturelles de chacun. Par exemple, les concepts de responsabilité ou d'assurance ne sont pas connus dans tous les pays, ne sont pas intégrés dans toutes les cultures ou sont perçus différemment.

Pour vous aider dans cette étape, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures d'appui à la coopération internationale, tels que les réseaux régionaux (cf Annexes). Vous pouvez également consulter le guide de Coordination SUD sur le partenariat⁴.

⁴ Guide partenariat téléchargeable sur www.coordinationsud.org

LA LOGISTIQUE DE L'EXPEDITION

A la base de tout projet de don, une phase préalable permet d'identifier clairement la présence d'un besoin local et de constater que le matériel nécessaire pour répondre à ce besoin est introuvable sur place.

Au terme de cette phase, il est nécessaire de se pencher sur la logistique de l'expédition dans le but de rentrer dans un cycle opérationnel. Celle-ci doit être préparée avec soin afin de réduire les coûts, maximiser son utilité et éviter les désagréments liés au transport. Elle s'exécute en plusieurs étapes :

- **définition du coût de l'expédition**,
- **préparation des marchandises** (nature des produits, stockage et chargement, conditionnement, étiquetage)
- **Réalisation de l'expédition** : choix du mode de transport (aérien, maritime, routier), solutions d'acheminement (groupage, bagages accompagnés), documents à fournir pour les démarches en douanes, assurance (éventuelle),
- **récupération des marchandises** (rémunération des intermédiaires, taxes diverses et droit de douane à l'arrivée, réception, post-acheminement).

Quelques recommandations

Envoyer du matériel de bonne qualité par respect des populations destinataires du don. Etant donné le coût d'un fret, la marchandise expédiée doit avoir une valeur marchande suffisante qui justifie son envoi. Autrement dit, il s'agit de ne pas rentrer dans la logique de « recyclage charitable » .

Contactez des plates-formes associatives spécialisées sur les aspects logistiques⁵ susceptibles d'assurer le stockage, le conditionnement et l'expédition. Ces structures proposent un accompagnement individualisé des projets, un appui logistique (gestion des stocks, emballage, expédition) et servent d'interface entre les professionnels du transport et les associations humanitaires, en recherchant les meilleures propositions en transport routier, maritime et aérien.

Le secteur du transport international s'avère relativement complexe. Pour que le transport soit le plus simple possible, il faut faire appel à un « **commissionnaire en douane** » rendant les rapports avec les autorités douanières plus souples et plus rapides⁶. Dans certaines circonstances, il est nécessaire de s'attacher les services d'un « **commissionnaire de transport** » dont le rôle est de faire parvenir la marchandise jusqu'à son lieu de destination finale. En transit maritime ou aérien, la présence du commissionnaire de transport est indispensable. Ce n'est pas le cas du transport routier, puisque les membres de l'association peuvent louer et conduire le véhicule transportant leurs marchandises.

Les étapes du transport de matériel

1/ La préparation du matériel

- **Trouver un lieu de stockage adapté** qui doit être sec, sécurisé et accessible aux types de véhicules dont on dispose. Par exemple, les médicaments ont besoin d'un endroit frais et ventilé, voire même pour certains d'une température contrôlée. La praticité du lieu, c'est-à-dire sa taille, sa capacité et son accessibilité, est un élément qu'il ne faut pas négliger dans son projet. Il est

⁵ Pour en savoir plus sur le transport, vous pouvez vous procurer le guide édité par Bioport « Guide pour une expédition réussie », ou les contacter directement en région Rhône-Alpes. Voir aussi Cap Humanitaire en région Nord-pas-de-Calais. www.bioport.asso.fr et www.caphumanitaire.org

⁶ Afin d'effectuer les opérations de dédouanement des marchandises à la sortie du territoire français, l'association devra obligatoirement solliciter les services d'un commissionnaire en douane quel que soit le mode de transport utilisé.

également possible de stocker à son domicile⁷ ou de louer un espace spécialement conçu à cet effet⁸ selon la taille de la marchandise.

- **Selon la destination et en fonction de la valeur marchande, certains produits comme les médicaments et les vêtements doivent être soumis à des contrôles avant exportation** (désinfection, contrôle sanitaire, contrôle qualité, contrôle sécurité..).
NB: Dans le cas de médicaments, une vigilance particulière est à observer en ce qui concerne la date de péremption (minimum 1 an de validité des produits).
- **L'emballage doit être adapté à la nature des produits, au mode de transport utilisé et doit dépendre du mode de chargement⁹.** Il est possible de conditionner soi-même les marchandises ou de rechercher une aide auprès de professionnels notamment lorsque la marchandise réclame un emballage spécifique : caisse en bois étanche, emballage pour marchandises dangereuses...
Chaque colis doit être clairement étiqueté, en indiquant le lieu de destination, le nom, l'adresse et le téléphone de l'expéditeur. Un étiquetage soigné garantit une gestion efficace des stocks et une arrivée sûre des colis. La résistance du matériel d'emballage est un facteur à prendre en compte du fait du risque de chocs pendant les opérations de manutention.
Toutes les caractéristiques spécifiques sont à noter (« fragile », « réfrigérable »...).
- **Le chargement de la marchandise est obligatoirement réalisé par l'expéditeur.** Celui-ci peut solliciter l'aide du personnel d'une plate-forme logistique humanitaire mais il doit absolument être présent lors de l'opération. En effet, l'assurance ne couvrira pas les dommages car l'association expéditrice est considérée comme la seule responsable.

2/ Le transit

- **Choisir un mode de transport international approprié en fonction du volume, du type de matériel, de la destination et du budget disponible¹⁰.** *Le transport aérien* est l'option la plus rapide et la plus sûre, mais également la plus chère. Elle est généralement utilisée pour répondre à des besoins urgents en approvisionnements et permet d'atteindre des zones éloignées. Pour le *transport maritime*, les délais de livraison peuvent être plus longs et les formalités de douane plus complexes. C'est une solution relativement économique qui nécessite de prévoir une infrastructure portuaire adaptée pour le débarquement de la marchandise. *Le transport routier* quant à lui, est avantageux car il est flexible et économique. Son utilisation dépend des conditions de circulation sur les routes d'accès au point de livraison. Cette option permet de transporter une quantité de marchandise relativement importante.

3/ La réception des marchandises

- **Les procédures et les frais de dédouanement sont propres à chaque pays.** Il est très important de se renseigner au préalable auprès des autorités douanières ou auprès des services compétents pour connaître la démarche à suivre.
- **La réception de la marchandise peut être effectuée par un membre mandaté de l'association expéditrice ou par son partenaire local.** Il faut alors présenter les documents qui ont été établis avant l'expédition ainsi que le document d'exonération des frais de douane s'il a été obtenu. Une présentation rapide des documents permet d'éviter de payer des frais de stockage. En transport aérien, il faut présenter la « LTA » (Lettre de Transport Aérien), une pièce d'identité et les références du vol. Pour une expédition par voie maritime, il faut présenter le « **connaissance** » (titre de transport maritime et titre de propriété de la marchandise). Enfin, pour un transit routier, le document à présenter est la « **CMR** », titre de transport international et contrat entre l'expéditeur, le transporteur et le destinataire, signée entre ces trois intervenants.
- **La dernière étape consiste à acheminer la marchandise jusqu'à son lieu de destination finale.** Il faut prévoir un mode de transport adapté au matériel et aux voies d'accès ainsi que du matériel

⁷ Sous condition bien sûr que le domicile réponde aux conditions de stockage

⁸ Local communal, entreprises spécialisées dans l'entreposage des stocks, plate-forme logistique humanitaire

⁹ Les emballages couramment utilisés sont les sacs, cartons, caisses, palettes

¹⁰ Il est éventuellement possible d'envisager un groupage avec d'autres porteurs de projet pour réduire les coûts de l'expédition.

de déchargement (transpalette, chariot élévateur...). C'est une étape qui peut s'avérer compliquée et onéreuse au final.

Documents nécessaires au transport

La liste des documents demandés varie d'un pays à l'autre mais certains justificatifs sont indispensables pour le transport international des marchandises. Attention, certains documents parmi la liste suivante peuvent être demandés en anglais.

Attestation d'aide humanitaire : c'est un formulaire édité par les services des douanes afin de simplifier les procédures douanières pour le matériel humanitaire. Il indique l'objet de l'expédition (destination, mode de transport, itinéraire, contenu des colis). Ce document est obligatoire pour les associations non reconnues par le service des douanes. L'attestation devra être tamponnée par la mairie ou la préfecture de la commune de l'expéditeur.

La liste de colisage : elle reprend l'ensemble des caractéristiques du matériel envoyé. Elle doit préciser les coordonnées de l'expéditeur et du destinataire, la liste des colis expédiés, et la nature du conditionnement avec le numéro d'identification de chaque colis, son poids et son volume. D'autres éléments peuvent être indiqués comme les dimensions, la valeur totale, ainsi que le poids et le volume total du colis.

La facture "pro forma" : c'est un document qui reprend l'ensemble des articles de la liste de colisage et en indique la valeur marchande. Elle a valeur de devis et non pas de contrat. Toutefois, s'il s'agit de matériel d'occasion ou issu de don et dont la valeur est inconnue, il faut présenter la valeur indicative en douane.

Le certificat de don : il est rédigé par la structure expéditrice. Il atteste que la marchandise constitue un don et qu'elle n'est pas destinée à la vente. Une valeur marchande doit être déclarée, même lorsqu'il s'agit de matériel d'occasion de don. Les informations indiquées sur ce document doivent être précises (nom, coordonnées) car celles-ci serviront à l'établissement des documents de douane et de transport.

NB : Dans certains cas, la non présentation de ces documents amène logiquement les agents de douane à considérer que les marchandises entrantes, parce qu'elles sont marchandes, peuvent alimenter des marchés, licites ou non. Ils considéreront donc le matériel comme de la marchandise importée soumise au régime douanier de droit commun donc frappé de droits d'entrée, voire de pénalités pour tentative de fraude. L'appréciation de la finalité de l'envoi risque fortement d'être soumise à la libre appréciation des douanes.

LA GESTION DOUANIÈRE DE L'EXPÉDITION

Une bonne connaissance des réglementations et des procédures douanières applicables à l'envoi de matériel humanitaire est obligatoire pour réussir une expédition. Pour ne pas être dépassé par les formalités administratives liées à l'acheminement des marchandises et assurer un passage en douanes sans encombres, quelques principes sont à respecter.

Régime administratif de l'envoi

Il faut distinguer plusieurs phases administratives dans l'opération d'envoi de matériel. En effet, une préparation minutieuse de l'expédition doit être assurée en France. Dans un second temps, prévoir une procédure de récupération du matériel en douane du pays de réception est indispensable. Cette opération nécessite une activation des réseaux locaux intégrés dans le partenariat.

Exportation de la France vers un pays étranger

Même si nous vivons dans un espace dénué de frontières, l'envoi international (hors Europe) doit respecter certaines règles douanières et de nombreux documents administratifs sont nécessaires, simplement pour justifier de la finalité de l'envoi. Face à la complexité des procédures et le développement des services de transports internationaux, il est possible de déléguer cette phase à un organisme spécialisé. Si toutefois la structure expéditrice désire effectuer elle-même la préparation administrative de l'envoi, il faut :

- établir les documents suivants : liste de colisage, certificat de don, facture (si elle existe), attestation d'aide humanitaire¹¹,
- faire viser les documents au bureau des douanes le plus proche de son domicile,
- après une éventuelle vérification par la douane, la marchandise peut partir. Tous les documents préalablement établis doivent être joints avec la marchandise exportée,
- selon les destinations, le type de marchandise ou sa valeur, d'autres documents peuvent être exigés. Un centre de renseignement douanier ou un commissionnaire de transport peut fournir une liste actualisée des documents nécessaires.

Importation dans le pays de destination finale

A l'image de la France, les pays destinataires développent un arsenal administratif pour justifier de la réception de matériels. Les raisons sont aisément compréhensibles : trafic, corruption, ventes illégales... L'association donatrice doit donc impérativement connaître les exigences du pays récepteur en terme de formalités et de droit de douane. C'est en plus à elle qu'incombe la responsabilité du déchargement, de l'accomplissement des formalités, du paiement des taxes ainsi que de l'acheminement des marchandises dans la ville bénéficiaire. Elle a la possibilité de s'informer depuis la France par l'intermédiaire des autorités douanières et du Ministère des Affaires Etrangères. Ne pas négliger les partenaires locaux qui sont susceptibles de connaître les procédures de réception ou de rechercher de l'information auprès des services compétents du pays de destination. A l'occasion de cette recherche, ne pas oublier de demander :

- les documents nécessaires pour dédouaner les marchandises,
- les certificats spécifiques pour l'importation de médicaments et de vêtements s'il y a lieu,
- le montant des droits et taxes exigibles à l'importation,
- Les procédures à suivre pour bénéficier de l'exonération des droits et taxes de douanes.

Documents requis pour effectuer le dédouanement

Les documents requis sont sensiblement les mêmes que ce soit la structure expéditrice qui effectue elle-même la réception de la marchandise ou qu'elle délègue cette tâche à son partenaire local ou encore à un intermédiaire spécialisé.

Le dédouanement est soumis à la présentation des documents suivants :

¹¹ L'attestation d'aide humanitaire doit être remplie par l'expéditeur, remise aux autorités douanières après signature par les services des préfectures de police pour les villes de Paris, Lyon et Marseille. Dans les autres cas, ce document est obtenu auprès de la mairie de la commune de départ de l'envoi.

- les copies des documents exigés par la douane française (liste de colisage, certificat de don, facture pro forma),
- les originaux du contrat de transport¹² (« LTA », « connaissance » ou « CMR » selon le type de transport)
- les documents requis par les autorités locales pour l'importation de marchandises sur leur territoire,
- les éventuels « laisser-passer » obtenus auprès de l'Ambassade du pays en question à Paris ou toute déclaration permettant de faciliter les démarches de dédouanement.

L'organisme chargé de la réception devra informer à l'avance les autorités officielles de la date d'arrivée de la marchandise, de son objectif humanitaire, les précautions à prendre avec le matériel ainsi que l'identification des taxes pouvant être exigées par la douane.

Enfin, il faut que l'association expéditrice ait évalué dans son budget initial les sommes nécessaires pour payer les droits de douane et les taxes, à moins qu'elle n'ait réussi à obtenir à l'avance une exonération.

Avantages et risques financiers de l'envoi

Dans le cadre de l'envoi de matériel à but humanitaire, il est possible de bénéficier d'avantages fiscaux et douaniers, en France et dans le pays destinataire. Ce sont des éléments qu'il ne faut pas négliger étant donné le coût d'une expédition et les moyens relatifs d'une association.

Récupération de la TVA en France

Sur le plan fiscal, un organisme sans but lucratif, dont la mission est d'envoyer des biens à l'étranger dans le cadre de son activité humanitaire, est autorisé, en application de *l'article 275 § II du Code Général des Impôts*, à être affranchi de la TVA pour les biens qu'il destine à l'exportation, ainsi que les services portant sur des biens exportés. Une exonération de TVA est possible en se procurant une attestation, délivrée par le service des impôts le plus proche du siège de l'association, certifiant que les biens sont destinés à faire l'objet d'un envoi à but humanitaire.

Exonération des frais de douanes à l'étranger

Que ce soit en Afrique, Asie, Amérique Latine ou en Europe, toutes les marchandises importées sont soumises aux droits de douane et aux taxes. L'organisme exportateur, s'il est reconnu par l'Etat destinataire du don et s'il a signé une convention, pourra bénéficier d'exonérations de droits de douane. Il peut être intéressant d'aller directement négocier les possibles exonérations avec l'Etat du pays de destination ou de passer par les intermédiaires locaux¹³. Cependant, les démarches pour obtenir une telle convention ne sont pas aisées. Celles-ci sont parfois réservées aux associations ayant un statut d'« d'utilité publique » dans le pays en question, ce qui implique qu'elles aient un siège et une reconnaissance sur place.

Attention à la corruption !

Même s'il faut être en relation avec les sphères administratives et avoir des partenaires locaux familiarisés avec les milieux douaniers, il ne faut pas tomber dans la dérive facile de la corruption, en particulier sur certaines destinations d'Afrique et d'Amérique Latine. Le soutien d'une personnalité importante, comme par exemple, un directeur de lycée, peut aider à déjouer certains pièges....

¹² Voir fiche « La logistique de l'expédition »

¹³ Pour assurer un dédouanement rapide, l'association donatrice doit avoir négocié les exonérations de droits et taxes avant l'arrivée de la marchandise. En effet, une marchandise bloquée en douane plusieurs semaines engendre des frais très importants.

Où se renseigner sur les formalités douanières ?

Les renseignements en France : selon la nature du matériel expédié, les exigences douanières sont plus ou moins importantes. Il faut s'informer auprès des commissions de transport, des ambassades ou des Chambres de Commerce et d'Industrie.

Les renseignements à l'étranger : il faut savoir que les formalités douanières à remplir pour le dédouanement des marchandises varient beaucoup d'un pays à l'autre. Dans certains pays, les règles douanières ne sont pas établies expressément. Par exemple en République Démocratique du Congo, l'expéditeur de marchandise humanitaire doit s'adresser directement aux instances douanières de la RDC. Dans d'autres pays, la législation sur les importations est très stricte et ne permet pas de dérogations pour les importations à caractère humanitaire. Il est possible de se renseigner sur la législation douanière par l'intermédiaire des Ministères des Affaires Etrangères¹⁴, en contactant les ambassades de France dans les pays destinataires ou en se référant à certaines conventions fiscales bilatérales ou multilatérales internationales prévoyant des allègements ou des dérogations en matière de développement et d'humanitaire.

¹⁴ La plupart des Ministères des Affaires Etrangères des pays de destination possèdent des sites Internet faciles d'accès, avec de nombreuses informations sur les dispositifs douaniers.

Recueil du matériel : don ou achat

Fiche 1 LA CHAÎNE DE L'ENVOI

Au départ



Moyens de transport

- location de véhicules
- Transporteur professionnel



Stock volumineux

- Entrepôt
- Garage
- Hangar...

Remise en état

- Réparation
- Peinture
- Nettoyage...

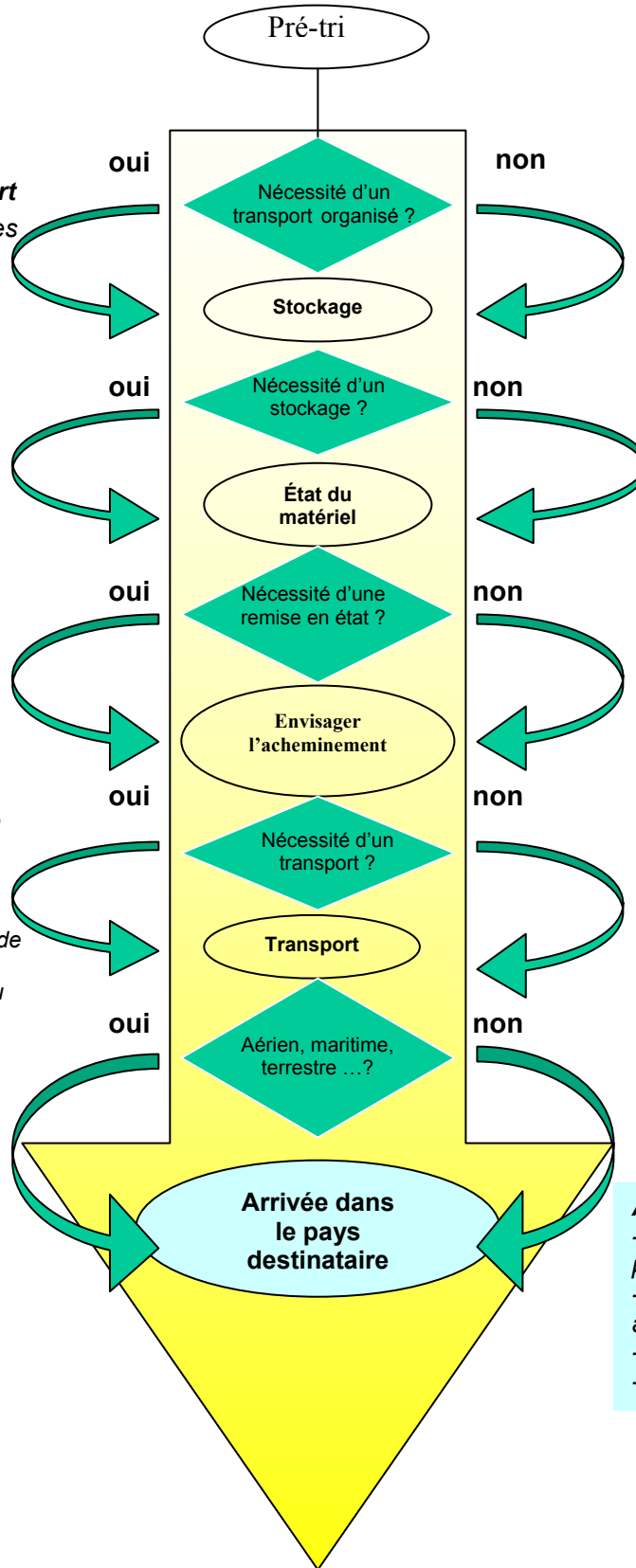


Choix du moyen de transport

Emballage, étiquetage, groupage.
Attention aux risques de détérioration et au respect de la chaîne du froid...



Choix des compagnies ou entreprises de transport



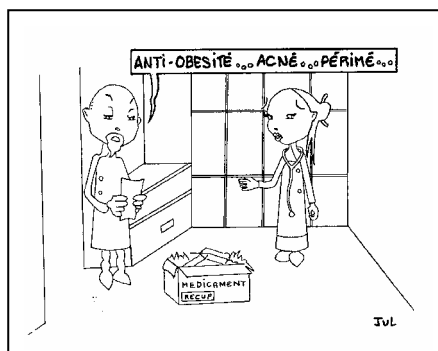
Pas de transport organisé pour les petits volumes

Le stockage peut se faire dans un domicile personnel, au siège de l'association... Attention aux contraintes de stockage (rongeurs, vol, humidité...)

A l'arrivée :

- Présence d'au moins un partenaire
- Formalités douanières et administratives
- Déchargement
- Transport local

A l'arrivée



FICHE 2 **MEDICAMENTS, MATERIELS MEDICAL ET** **PARAMEDICAL :** **UN SOUTIEN POUR FACILITER L'ACCES** **AUX SOINS**

Une vigilance toute particulière...

L'envoi de matériel médical fait partie des pistes les plus couramment utilisées pour mener à bien les projets. Mais cet envoi doit s'inscrire dans un cadre de réflexion plus large : les dons de médicaments et/ou de matériel vont-ils dans le sens des politiques locales de santé, notamment dans le domaine de la fabrication de médicaments ? Certains pays s'engagent en effet dans la fabrication de génériques, permettant l'accès aux soins au plus grand nombre. Les acteurs du Nord peuvent alors s'engager dans des partenariats répondant à des pathologies spécifiques ou à des besoins locaux non satisfaits : accompagner des villages à monter leur propre officine et soutenir le projet par le biais de formation à la gestion des stocks du personnel local par exemple. Depuis le 27 février 2007, une loi interdit aux associations à but non lucratif d'envoyer des médicaments non utilisés. Les pistes ci-dessus suggérées devraient donc se généraliser...

Les premières étapes de la réflexion

- Bien connaître les politiques de santé en vigueur dans le pays où l'on souhaite envoyer du matériel médical et des médicaments¹⁵ car le don conduit à de nombreux écueils (concurrence au marché local, dangerosité des produits).
- Ne pas envoyer sans se faire aider par un spécialiste de la santé.

Les principes directeurs applicables au don de médicament

- Acheter sur place ou dans une centrale d'achat les médicaments génériques qui permettent l'accès aux soins à moindre coût aux populations locales. De plus, il n'est pas rare de voir augmenter la revente des médicaments envoyés, car les enjeux financiers peuvent être considérables (le prix d'un médicament peut atteindre trois fois le montant d'un salaire local).
- Les médicaments acquis doivent respecter la liste des médicaments essentiels en vigueur dans le pays, ou à défaut, la liste déposée par l'OMS concernant les médicaments essentiels.
- Consulter les principes directeurs applicables au don de médicaments, élaborés par l'Organisation Mondiale de la Santé. Celle-ci veille à la qualité des dons (initiative de Bamako).
- Ne pas oublier d'indiquer la DCI (Dénomination Commune Internationale) des médicaments et le nom de la molécule, généralement conditionnés en France sous des appellations inconnues localement et donc inutilisables sur place.
- Garder à l'esprit que le don de médicaments ne constitue pas l'aboutissement d'un projet, mais il est juste un moyen ponctuel pour atteindre un objectif de santé précis (la plupart du temps pour répondre à un besoin local non satisfait) et ne pas oublier de prendre en compte tout ce qui touche au problème de résistance bactérienne.

Les principes directeurs applicables au don de matériel médical et paramédical

- Privilégier la fabrication du matériel paramédical (brancard, fauteuils roulants) sur place pour faire fonctionner les ateliers locaux quand ils existent.
- Penser à contacter les structures de santé privées sur place qui peuvent fournir des soins aux personnes à faibles ressources en échange d'un don de matériel médical.

¹⁵ Vous pouvez contacter l'Ambassade du pays de destination pour connaître la politique de santé et les réglementations concernant la création de structures de santé, les équipements médicaux et les dons.

- Réfléchir sur les formations à dispenser aux utilisateurs¹⁶ et s'assurer que les produits consommés sont disponibles sur place.

- Chercher à agir dans la continuité en envisageant d'autres alternatives : campagne de prévention, appui organisationnel à la création d'une structure de santé, paiement d'abonnements à de revues médicales du pays concerné, participation au renforcement des compétences des agents de santé (financement de formations locales), aide à la création de mutuelle villageoise, soutien à la mise en place d'une officine (avec quelques milliers d'euros, vous pouvez appuyer la création d'une pharmacie auto-gérée qui revendra des médicaments génériques), agir sur les éléments potentiellement pathologiques (eau, déchets, malnutrition, hygiène), appuyer les médecines traditionnelles locales...

La logistique de l'expédition

- Se rapprocher des autorités sanitaires de la zone concernée et étudier avec elles les besoins des différentes unités de soin.
- Le don doit être conforme aux politiques sanitaires en vigueur dans le pays. Une autorisation d'importation est nécessaire pour certains produits et selon les destinations. Ce document est délivré par le ministère de la santé du pays.
- Faire réviser le matériel médical par des spécialistes avant de l'expédier à son destinataire et vérifier que les câbles, raccords et accessoires sont disponibles.
- Joindre au produit toute la documentation correspondante (manuel utilisateur, manuel technique, manuel de service) dans la langue requise.
- Les médicaments doivent être minutieusement triés par catégorie, type et forme du produit (pommade, sirop, comprimé). L'OMS recommande que la date de péremption n'intervienne pas avant au moins un an à compter de l'envoi.
- Vérifier que le stockage n'altère pas les propriétés des médicaments au niveau de la température, des délais et de l'hygiène.
- La désignation générique et la date de péremption devront être mentionnés dans la liste de colisage (document nécessaire à l'envoi).
- Les produits seront conditionnés en cartons. Certaines marchandises (vaccins) étant très sensibles et fragiles, il faut prévoir des emballages isothermes et surtout respecter la chaîne du froid.
- Pour le matériel paramédical, il est préférable d'utiliser des cartons et de plier les fauteuils lorsque cela est possible. Le mobilier hospitalier sera stocké et chargé tel quel dans le conteneur ou le camion.
- Certains équipements comme l'imagerie sont particulièrement sensibles et demandent un conditionnement spécifique. Contacter un technicien biomédical pour discuter de ces questions logistiques.
- Selon le poids, le volume et la destination, il est possible d'expédier par voie aérienne, maritime ou routière.
- Prévoir également un suivi de la gestion de la marchandise (réparation, maintenance, utilisation, approvisionnement ultérieur...).

Les contacts utiles

Remed

Cette association cherche à améliorer les soins dans les pays en développement et soutient la reconnaissance du médicament comme produit de développement durable. Elle a édité un guide sur les dons de médicaments intitulés « *Dons de médicaments, des principes pour une action efficace* » www.remed.org

Humatem

C'est une banque de matériel médical qui a pour objectif de structurer et d'optimiser les dons de matériel médical entre les acteurs de la santé et les acteurs de la solidarité internationale. Pour aider les associations dans leur démarche de don et d'envoi de matériel humanitaire, Humatem a édité un guide complet intitulé « *Equiper une structure de santé : 5 étapes pour réussir* ». www.humatem.org

Centrale Humanitaire Médico-Pharmaceutique

C'est un établissement pharmaceutique qui vend des médicaments génériques destinés à être expédiés dans le cadre d'actions humanitaires. www.chmp.org

Pharmaciens Sans Frontières

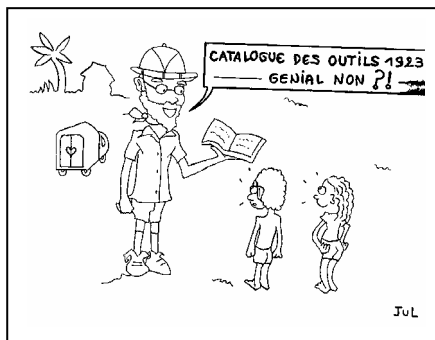
Lutte pour l'amélioration de la santé auprès des populations les plus démunies. www.pfsci.org

¹⁶ Pour la mise en service et la formation du personnel, vous pouvez faire appel au fabricant de matériel, à des prestataires de services ou des associations spécialisées (Biologie Sans Frontières, Entraide Biomédicale, Radiologie Sans Frontières).

FICHE 3

LIVRE, FOURNITURE SCOLAIRE ET MOBILIER SCOLAIRE - DE LA DOTATION A LA PROMOTION DES CIRCUITS LOCAUX

Aborder les savoirs pour tous...



Les inégalités Nord-Sud, notamment en ce qui concerne les moyens éducatifs, conduisent de nombreux acteurs à s'interroger sur la possibilité d'un transfert de matériel pédagogique au Sud. Toutefois, les dons de livres, fournitures et matériel scolaire, s'ils obéissent à un élan charitable, peuvent conduire à de nombreux écueils : concurrence au marché local (sur les marchés, les fournitures scolaires sont souvent vendues à des prix bien inférieurs à ceux pratiqués en France), inadaptation des manuels hors du contexte culturel occidental et des programmes scolaires nationaux, assistanat (effets pervers de dévalorisation des artisans, éditeurs, producteurs, revendeurs)...

Les demandes des partenaires sont très souvent axées sur le développement culturel. Pour mener à bien les projets de ce type, on peut prendre contact auprès des Services Culturels et d'Actions de Coopération (SCAC) des ambassades de France sur place. L'appui en terme d'organisation et de formation des équipes pédagogiques sur place, associé à la promotion des circuits locaux de l'édition locale peut permettre une politique de valorisation des ressources et des compétences locales.

Les premières étapes de la réflexion

- Répondre à une demande initiée localement.
- Prendre contact avec une structure ressource compétente avant d'envisager un don.
- Privilégier l'achat sur place pour éviter une concurrence déloyale avec le marché local ou avec le secteur économique de l'édition.
- Appuyer la diffusion ou l'édition d'écrits en langues locales qui constituent un enjeu culturel majeur pour les pays en développement.
- Respecter la Charte du Don du Livre élaborée par Culture et Développement en partenariat avec d'autres associations (voir rubrique Contacts utiles).

Les principes directeurs applicables au don de matériel scolaire

Les livres :

- Identifier les besoins exacts des bénéficiaires.
- Trier les ouvrages une première fois en fonction de l'état physique des documents.
- Ensuite, sélectionner les manuels avec l'aide d'un bibliothécaire scolaire en éliminant ceux qui sont inutilisables en raison de la portée de leurs représentations culturelles, éloignées des réalités sociales et éducatives des pays bénéficiaires. **L'envoi de livres scolaires pose la délicate question de l'interculturalité.**
- Privilégier les collections internationales et particulièrement les collections locales conformes aux programmes et aux méthodes pédagogiques en vigueur dans les pays destinataires. Des ouvrages scolaires adaptés existent dans tous les pays en développement.
- Limiter à l'envoi de spécimens de livres scolaires français pouvant faire l'objet d'un travail d'adaptation par l'équipe enseignante sur place.
- Soutenir la création d'une Association de Parents d'Elèves sur place (APE) qui vendra à prix réduit les ouvrages récupérés ou aider au montage d'une coopérative scolaire qui permettra de réduire les prix des fournitures.

Fournitures et mobilier scolaire :

- Restreindre les envois de consommables (cahier, stylo, crayon, classeur, cartable, trousse, pochette plastique) qui coûtent beaucoup moins chers sur les marchés locaux et qui ne représentent qu'une aide ponctuelle allant à l'encontre des principes du développement durable en maintenant les bénéficiaires dépendants de l'aide.
- Penser que le mobilier envoyé dans les établissements n'est pas toujours adapté aux dimensions des classes.

- Demander un devis aux entreprises et artisans locaux afin d'évaluer le coût et la pertinence d'un don de mobilier scolaire, souvent volumineux et donc très cher à l'envoi.

Les principes directeurs applicables au don de livres de bibliothèque¹⁷

- Inscrire le don de livres dans le cadre d'un projet global d'appui au développement culturel et à l'accès documentaire.
- Privilégier le soutien à des partenaires africains porteurs d'un projet de création de bibliothèque ou souhaitant enrichir leur fonds de livres. Ensuite, encourager les formations de l'équipe pédagogique. Un travail d'appropriation des TIC (techniques d'information et de communication) auprès des professionnels de l'information est nécessaire pour soutenir un processus global et doit impliquer les principaux acteurs du développement, les services publics et l'ensemble des citoyens.
- Donner aux partenaires l'offre éditoriale disponible pour qu'ils choisissent les ouvrages en fonction de leurs besoins.

La logistique de l'expédition

- Comparer le coût du transport avec le coût d'un achat ou d'une fabrication sur place par les artisans locaux. Cette opération peut alors remettre en cause la validité de la démarche et conduire à d'autres alternatives.
- Contacter des associations spécialisées¹⁸ dans l'envoi de matériel humanitaire qui sont en mesure de fournir un soutien logistique aux porteurs de projet.
- Se renseigner sur le coût du conditionnement des envois, le mode de transport approprié, le lieu de stockage adapté et les documents nécessaires à l'exportation (liste de colisage...).
- Le lieu de stockage doit permettre de protéger les livres contre l'humidité et les rongeurs.
- Etant donné le poids des livres, le transport maritime apparaît comme le plus économique. En fonction du volume à expédier, il est possible de faire des envois groupés avec d'autres porteurs de projets.
- Si l'expédition est réalisée en conteneur, les livres peuvent être embarqués au choix en cartons ou sur palettes. La palette a l'avantage de faciliter le chargement en conteneur et permet d'identifier les lots. (A titre d'exemple, un conteneur peut contenir environ 20 000 livres)
- Dans certains pays, les dons à caractère éducatif peuvent être exonérés des frais de douanes si le pays est signataire de la convention de Florence et du protocole de Nairobi. D'autres conventions existent, renseignez-vous sur les conventions propres à votre pays partenaire.
- Pour faciliter l'acheminement du matériel jusqu'à son lieu de destination final, il est nécessaire de prévoir un mode de transport local adapté et du matériel de déchargement (chariot élévateur, transpalette).

Les contacts utiles

Association Culture et Développement

Cette association est l'initiatrice d'une charte sur le don de livres signée par de nombreux partenaires du Nord et du Sud. Elle édite aussi de nombreux outils comme le guide des échanges culturels France-Afrique ou le guide de coopération avec les bibliothèques d'Afrique et propose un accompagnement de projet.

www.culture-developpement.asso.fr

La joie par les livres

Rattaché au Ministère de la Culture, cet organisme cherche à soutenir les échanges autour du livre d'enfants avec les pays en développement. Il publie chaque année une revue, Takam Tikou, et anime un réseau d'échanges permanents avec 80 bibliothèques en Afrique.

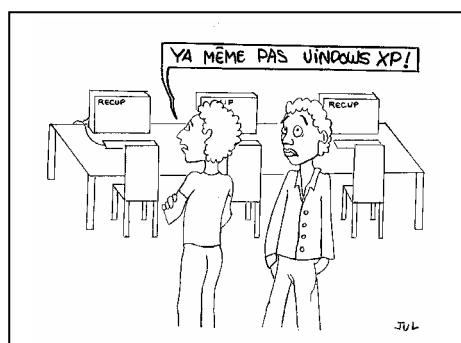
www.lajoieparleslivres.com

Adiflor

Association qui alloue des livres aux structures qui souhaitent réaliser un projet autour des livres en français. www.adiflor.org

¹⁷ Charte du don de livres – Culture et développement – www.culture-developpement.asso.fr

¹⁸ Plates-formes spécialisées dans l'envoi : Cap Humanitaire, Bioport. Depuis 2004, une dizaine de plateformes logistiques associatives et/ou d'approvisionnement se sont mises en réseau au niveau français et ont en commun de proposer un service technique aux porteurs de projet. Voir www.humatem.org



FICHE 4 **MATERIEL TECHNIQUE, MATERIEL INFORMATIQUE :** **UNE DOTATION POUR LUTTER CONTRE LA FRACTURE** **NUMERIQUE**

La technologie au service de la solidarité ?

Le volume des déchets techniques et informatiques connaît une forte croissance dans les pays du Nord, due à un taux d'équipement de plus en plus élevé et à l'obsolescence très rapide des nouvelles technologies. Des opérations de reclassement vers les pays du Sud sont alors envisagées pour répondre à une hypothétique demande des populations. Cependant, l'afflux de matériel tend à créer de nouveaux besoins en décalage avec les techniques locales.

Les premières étapes de la réflexion

- Privilégier un achat local.
- Réfléchir sur les conditions techniques générales, les compétences des utilisateurs et les formations à apporter au personnel de maintenance avant d'envisager une expédition. Envoyer du matériel adapté aux pratiques locales et à l'initiative prévue.
- Penser aux moyens financiers pour la maintenance et à la possibilité d'un approvisionnement local ultérieur en pièces et fournitures de rechange car très souvent les consommables n'existent pas sur place.

Les principes directeurs applicables au don de matériel technique

- Vérifier la cohérence entre l'offre de matériel technique et son utilisation
- Vérifier que le matériel est compatible avec le contexte local.
- Se renseigner sur les questions relatives à la sécurité des machines

Les principes directeurs applicables au don de matériel informatique

- Eviter de donner des générations d'ordinateurs trop anciennes afin que les écarts de formation informatique ne soient pas trop importants entre le Nord et le Sud. Il pourrait en résulter des difficultés techniques susceptibles de générer des incompréhensions, de mauvaises communications... ce qui est contre-productif par rapport à l'objectif initial. (Clés USB, Internet, lecteurs CD/DVD...)
- Avoir une très bonne connaissance du parc des équipements : sources d'énergie (électricité), régularité de l'approvisionnement (fluctuations, interruptions...), caractéristiques (voltage, fréquence).
- Développer une coopération avec des ONG locales et des bénévoles compétents pour assumer un appui technique local.
- Réfléchir sur le problème du recyclage du matériel vers les pays du Sud qui représente souvent une alternative pour les entreprises désireuses de se débarrasser de leurs déchets à moindre frais. En effet, le coût du recyclage en Europe est très élevé et strictement réglementé.

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la fiche technique sur le don d'équipement réalisée par RESACOOP et le rapport final de l'UNESCO du 15 mars 2003 sur les « Nouvelles synergies pour le recyclage des équipements de technologies de l'information ».

www.resacoop.org et www.unesco.org

Au sujet de la logistique de l'expédition

- Examiner les réglementations des importations et vérifier impérativement la conformité de la marchandise avec les normes et standards du pays.
- Tester le matériel informatique avant le départ en faisant appel aux fabricants. Il est possible d'obtenir une révision à tarif préférentiel.
- Envoyer par conteneurs (train, camion, bateau).
- Utiliser des emballages solides et faciles à manutentionner pouvant minimiser les dégâts liés au transport.
- Inclure la liste complète du contenu des colis ainsi que son poids et sa valeur marchande.
- Se procurer rapidement les documents d'expédition pour éviter d'accumuler les taxes de stationnement à l'arrivée du matériel sur place.
- Fournir la documentation technique (manuel et schémas de montage, d'utilisation et de réparation) dans la langue comprise par les utilisateurs.
- Vérifier la disponibilité des accessoires (ampoule, courroie...).
- Pour le matériel informatique, déconnecter les câbles et les conditionner dans l'emballage. Donner les logiciels adaptés aux ordinateurs.
- Procurer suffisamment de fournitures spéciales et de pièces de rechange pour une durée minimum de deux ans.
- Inclure la liste complète des pièces de rechange et donner le nom et l'adresse du dépositaire autorisé.
- Réviser le contrôle électrique et mécanique et réaliser des tests de sécurité électrique pour certaines machines et équipements.
- Une fois le matériel acheminé sur place, offrir une aide technique sous forme de formation aux utilisateurs et/ou au personnel de maintenance.
- L'installation de matériel de haute technicité se révèle parfois longue et complexe. Prévoir un technicien sur place (test de fonctionnement...).

Attention !

A la compatibilité électrique du matériel. Au besoin, prévoir des moyens d'adaptation(transformateur, adaptateur...)

Attention !

A l'irrégularité de l'alimentation en électricité qui est très fréquente dans les pays du Sud.

Les contacts utiles

Ateliers Sans Frontières

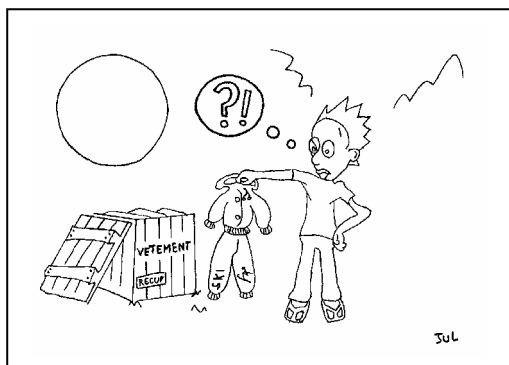
Association qui cherche à favoriser l'insertion sociale et professionnelle de jeunes et adultes en grande difficulté à travers la récupération et la remise à neuf de matériel à vocation sociale ou humanitaire. L'une de ses missions est d'assurer la collecte et le recyclage de matériel informatique usagé au profit de projets de solidarité internationale.

www.ateliersansfrontieres.org

Computer Aid

Cette association a pour mission de rééquilibrer les inégalités entre Nord et Sud en matière d'équipement informatique en mettant à la disposition des établissements scolaires et des organisations communautaires du Sud des ordinateurs reconditionnés en provenance du Royaume-Uni.

<http://www.computeraid.org>



FICHE 5 VETEMENTS, TEXTILE : UNE AIDE PONCTUELLE POUR REpondRE A UNE URGENCE

Une seconde vie pour nos vêtements ?

Le don de vêtements est une tradition vivace et ancienne dans notre pays, conduisant de nombreux acteurs à songer à un engagement de cette nature. En effet, l'envoi de vêtements rejoint le principe fondamental du droit à la satisfaction des besoins élémentaires pour tous (accéder à un logement, se nourrir, se vêtir). La démarche trouve principalement un écho favorable dans les circonstances d'une catastrophe naturelle. Cependant, l'envoi de vêtements, s'il apparaît salubre dans certaines circonstances, se révèle fréquemment inapproprié, inutile et même néfaste sur l'équilibre local. En conséquence, les dons de textile doivent être repensés de manière plus cohérente et surtout conduire à privilégier d'autres alternatives.

Les premières étapes de la réflexion

Les principes applicables au don de vêtement

- Favoriser l'achat sur place pour éviter une concurrence déloyale avec le marché local.
- Ecarter l'envoi de vêtements inadaptés, sales ou en mauvais état, dans le respect des personnes à qui s'adressent ces dons.
- Respecter la liste des pays importateurs de vêtement d'occasion communiquée par l'Union Européenne. Cette démarche permet d'éviter de perturber l'équilibre économique fragile des pays destinataires.
- Organiser une braderie en France en vendant les vêtements à bas prix. La somme récoltée doit permettre au partenaire local d'acheter sur place.
- Privilégier l'apport à une structure « fermée » type orphelinat ou centre d'accueil pour enfants des rues... afin de limiter les inégalités entre ceux qui bénéficient du don et les autres.
- Soutenir les projets d'échanges commerciaux entre les magasins au Nord, qui possèdent des invendus, et les structures au Sud qui commercialisent le vêtement dans le but de créer des emplois de part et d'autre (co-développement).
- Privilégier un don aux grands réseaux caritatifs français, créant autour de la filière du recyclage de vêtements des emplois d'insertion.
- Condamner l'idée de se débarrasser de ses surplus en les envoyant aux personnes les plus démunies même si celles-ci ne disposent de rien.
- Proscrire la démarche du don de vêtements à long terme qui ne change pas le quotidien des populations et engendre au final une situation de dépendance.
- Garder à l'esprit que la généralisation d'appels à collecte auprès du grand public perpétuent l'idée que ce type d'action est positive alors qu'elle n'aboutit à aucune sensibilisation réelle autour des enjeux du développement.

La logistique de l'expédition

- Se renseigner sur les politiques d'importation (1) de textiles et de vêtements du pays dans lequel la marchandise doit être envoyée.
- Définir très précisément les bénéficiaires des dons avec l'aide de partenaires locaux fiables.
- Sur certaines destinations, pour des questions sanitaires, les vêtements et le linge (vêtements déjà portés, chaussures, draps, etc.) doivent être désinfectés avant l'expédition. Dans ce cas, il est nécessaire de présenter un certificat de désinfection (2).
- Trier les vêtements collectés, pas toujours en bon état, pour réduire les coûts liés au transport.
- Sélectionner les habits par âge et par type afin de former des kits qui permettront une distribution plus aisée sur place (1 kit pantalon, 1 kit robe).
- Il est possible de faire compresser les vêtements pour constituer des ballots moins volumineux. Se renseigner auprès d'Emmaüs France.
- Conditionner les textiles dans des cartons, ou dans des grands sacs hermétiques (protection efficace contre l'humidité).
- Stocker les vêtements dans un endroit propre et sec, par respect des mesures d'hygiène.
- Eviter d'entreposer trop longtemps les marchandises car les rongeurs sont susceptibles de faire leurs abris dans les cartons.

Attention !

De très nombreux pays refusent l'importation de vêtements usagés pour des mesures économiques protectionnistes en raison de très nombreux problèmes engendrés par ce type d'envoi.

Les contacts utiles

Label « Solid'R »

Label éthique initié par une douzaine d'entreprises et d'associations d'économie sociale membres du réseau Ressources. Celles-ci sont actives dans la récupération et le recyclage des vêtements, qui permet de dégager, a posteriori des ventes, un dividende destiné à soutenir des projets efficaces au Sud.

www.solid-r.be

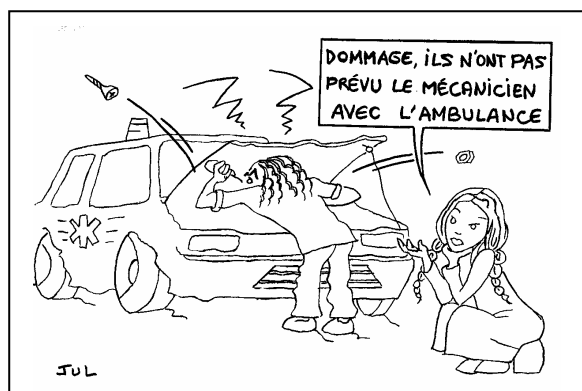
Secours Catholique France

Cette association qui collecte et recycle des vêtements a publié une charte nationale sur le don de vêtements en septembre 1999. Cette charte a pour objectif de promouvoir des règles de conduites éthiques sur toute la chaîne de traitement et de transformation du vêtement usagé afin d'en garantir la finalité sociale et humanitaire.

www.secours-catholique.asso.fr / www.tissonsolasolidarite.org

1. Le commerce des produits textiles et des vêtements n'est plus soumis à des contingents conformément à un régime spécial, en dehors des règles normales de l'Organisation Mondiale du Commerce, mais est désormais régi par les règles et disciplines générales consacrées par le système commercial multilatéral. L'Accord sur les Textiles et les Vêtements (ATV), ainsi que toutes les restrictions qui en relèvent, ont été abrogées le 1er janvier 2005.

2. Se renseigner sur la liste des pays qui requièrent des certificats de désinfection directement auprès des autorités locales ou des douanes du pays destinataire. Les certificats de désinfection sont émis par des établissements de désinfection reconnus ou, à défaut, par des entreprises privées, y compris des firmes de nettoyage à sec. Les colis qui arrivent à destination sans être accompagnés du certificat requis sont retournés à leur adresse d'origine aux frais de l'expéditeur.



FICHE 6 VEHICULES : UN DON DESTINE A AMELIORER LE TRANSPORT D'UTILITE PUBLIQUE

Des équipements adéquats ?

Les images du Sud, « véhiculées » par les médias, montrent des populations démunies, souvent sous-équipées par rapport à notre niveau de développement technologique. Un certain nombre d'entre nous pensent alors à expédier des véhicules utilitaires dans le but d'équiper des structures au Sud. Même si ces réactions partent au départ de mouvements de solidarité spontanés, il convient de bien réfléchir avant d'engager des actions de ce type. En effet, l'envoi de véhicule peut avoir des impacts négatifs et parfois même, aggraver certaines situations sur l'environnement par exemple.

Les premières étapes de la réflexion

Les principes directeurs applicables au don de véhicules

- S'assurer de l'utilité du véhicule par rapport aux besoins locaux¹⁹.
- Bien connaître l'état du réseau routier dans lequel on souhaite envoyer.
- Evaluer la possibilité d'un ravitaillement local en carburants et des capacités d'achat du carburant par les partenaires.
- Penser à la possibilité d'un approvisionnement en pièces détachées sur place ou envoyer des pièces de rechange avec la marchandise.
- Réfléchir sur le type de véhicule à envoyer (fourgon, break, 4x4).
- Réfléchir sur les compétences des utilisateurs pour limiter les risques d'accidents de la route.
- Expédier des véhicules en état de fonctionnement qui ne risquent pas de tomber en panne avant même l'arrivée au port d'embarquement.
- Faire valider le contrôle technique du véhicule et penser au budget pour souscrire une assurance sur place.
- Vérifier le niveau de pollution du véhicule pour éviter d'aggraver la pollution atmosphérique galopante.
- Réfléchir sur les moyens financiers disponibles pour l'entretien et la maintenance régulière du véhicule.
- Etablir avec le partenaire des règles d'utilisation du véhicule en identifiant une personne responsable sur place qui s'occupera de ces aspects là.

¹⁹ Les véhicules faisant l'objet de don sont des ambulances, des bennes à ordures, des cars, des camions de pompiers ou des camions de transport de marchandises.

La logistique de l'expédition

- Avant de récupérer des véhicules, il convient de se renseigner sur les possibilités d'expédition en fonction de la destination et des dimensions du véhicule.
- La première option est d'envoyer le véhicule en conteneur. Dans ce cas, il faut disposer d'une rampe de déchargement. Le véhicule doit ensuite être calé et sanglé à l'intérieur du conteneur. Il faut veiller à débrancher la batterie et à vider le réservoir. Cette solution n'est envisageable que si les dimensions du véhicule sont inférieures à celles du conteneur.
- La deuxième option consiste à expédier en roulier. Dans ce cas, il faut acheminer le véhicule au port d'embarquement. Le véhicule doit avoir passé le contrôle technique et être assuré pour le transport. Il sera alors remis aux dockers qui procéderont au chargement du navire. L'avantage de cette option est qu'il n'y a pas de contraintes de dimensions mais elle n'existe pas sur toutes les destinations.
- Le tarif du transport dépend des dimensions du véhicule et de la catégorie.
- Le véhicule sera livré au port où il devra être récupéré par le destinataire. Il n'existe pas de possibilité de réacheminement du véhicule jusqu'au lieu de destination finale, donc pour les pays enclavés cela suppose qu'il faut venir récupérer le véhicule au port du pays d'entrée.

Les contacts utiles

Ambulanciers Sans Frontières

Association humanitaire chargée d'apporter des soins et du matériel médical aux populations lors de catastrophes naturelles ou de situations exceptionnelles. Sa vocation est également d'apporter un soutien technique, matériel et logistique dans l'organisation et la mise en place des services d'ambulances dans des pays en difficulté.

www.ambulanciers.ifrance.com

Chantier d'insertion Nature et Technique

Partenaire d'Humanis, ce chantier remet en état des véhicules tout-terrains et les aménage à la demande des associations de solidarité internationale.

www.humanis.org

Attention aux réglementations à l'exportation !

- Pour les véhicules d'occasion expédiés de façon définitive, il faut faire établir une carte grise export auprès de la préfecture. La carte grise du véhicule sera barrée, et une carte grise export sera établie de façon temporaire (1 mois) le temps de procéder à l'expédition.
- Il faut également fournir le certificat de cession et le certificat de non gage. Ces documents serviront à établir les formalités de la douane export. Ils seront ensuite visés et retournés à l'expéditeur.
- Certains pays ont réglementé les importations de véhicules principalement au niveau de la date d'ancienneté maximale du véhicule. Cette date peut être variable selon qu'il s'agit de véhicules de tourisme ou de véhicules utilitaires.
- Certains types de véhicules, tels que les cars peuvent être soumis à réglementations.

LEXIQUE

Aide au développement : aide qui s'inscrit dans la durée car elle a pour objectif de lutter contre les formes de pauvreté endémiques. Elle concerne à la fois les aspects sociaux, environnementaux, économiques et politiques.

Aide humanitaire : concept regroupant l'aide d'urgence destinée à apporter une assistance rapide aux populations (soins médicaux, nourriture) et l'aide post urgence qui concerne la reconstruction ou l'appui à des activités plus durables comme le déblaiement des routes par exemple.

Développement durable : il correspond à un mode de développement intégré cherchant à concilier le progrès économique et social et la préservation de l'environnement, considérant ce dernier comme un patrimoine à transmettre aux générations futures.

ASI (Association de Solidarité Internationale) : appellation qui recouvre tous les types d'associations qui agissent dans le domaine de la solidarité internationale (défense des droits de l'Homme, aide d'urgence, campagne de sensibilisation, projet de développement...).

ONG (Organisation Non Gouvernementale) : concept utilisé pour la première fois par l'ONU en 1946 pour désigner les organisations de la société civile. Par définition, toutes les organisations qui ne relèvent pas de l'Etat.

Container/conteneur : emballage généralement métallique et solide aux dimensions normalisées pour le transport de marchandises.

Dédouanement : Opération par laquelle l'importateur ou l'exportateur de marchandise s'acquitte de tous les droits, taxes et formalités liés à son opération de commerce international, afin de pouvoir retirer ces marchandises de la garde des douanes.

Maintenance : ensemble des actions et/ou résultats des actions permettant de maintenir une machine en état de marche.

Matériel technique : matériels pratiques relevant des applications de la science et de la connaissance scientifique ou théorique. Ce type de matériel concerne à la fois les outils et les machines : scies, clés anglaises, riveteuses, foreuses, ponceuses, appareils de mesure, câbles...

Matériel informatique : logiciels, ordinateur, processeur, imprimante, scanners, photocopieur, modem, enceinte, disque dur, mémoire, souris, clavier, écran, CD-rom ...

Matériel médical/biomédical : termes utilisés pour désigner l'ensemble des matériels et équipements hospitaliers : mobilier, matériel de consultation, bloc opératoire, de laboratoire, éclairage, diagnostic, traitements, stérilisation, hygiène, rééducation...

Matériel paramédical : prothèses, orthèses, chaussures orthopédiques, fauteuils roulants...

Médicaments essentiels : médicaments qui répondent aux besoins de santé de la majorité de la population. Ceux-ci doivent par conséquent être disponibles en tout temps et en quantité suffisante. L'Organisation Mondiale de la Santé a élaboré et révisé périodiquement une liste des médicaments essentiels (Model List of Essential Drugs) qui est modulable selon les pays et s'adapte aux différents besoins sanitaires.

Partenariat : Relation entre au minimum deux organisations ou groupes de personnes qui s'associent dans le but de mettre en œuvre un projet. Cette relation dynamique doit s'inscrire dans la durée et repose sur une coopération saine et égalitaire entre deux parties. Le partenariat doit être basé sur l'échange, la confiance mutuelle, le respect des engagements et la transparence des actions.

Société civile : ensemble des mouvements, organisations, associations ou de simples citoyens, indépendants de l'Etat, qui agissent en tant que force de proposition et d'action dans n'importe quel système d'organisation sociale. Leur action peut se situer à l'échelon local, national ou international. Leur but est de transformer la société afin de la rendre plus conforme à leurs intérêts ou à leurs valeurs. Ce sont des syndicats, des associations de consommateurs ou des ONG.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux :

BIOPORT, Guide pour une expédition réussie, 20 pages.

BRAUMAN R, Utopies sanitaires, Edition Le Pommier-Fayard, 2000, 301p.

CHETLEY A, Médicaments à problèmes, version française du livre Problem Drugs (Amsterdam: HAI, 1995).

COORDINATION SUD, Guide partenariat, outils pratiques à l'usage des partenaires du Nord et du Sud 2005

CULTURE ET DEVELOPPEMENT, Coopérer avec une bibliothèque en Afrique, 2001

CULTURE ET DEVELOPPEMENT, Des livres pour le développement : de la dotation en ouvrages à l'appui à l'édition. Compte-rendu du colloque à Lille, les 11 et 12 décembre 1998, 204 p.

CULTURE ET DEVELOPPEMENT, Guide du partenariat Nord-Sud pour le livre et la lecture, 2001

GUENEAU MC, LECOMTE B, Sahel : les paysans dans le marigot de l'aide, l'Harmattan, 1998, 280 p.

HUMANIS, Guide de la logistique humanitaire, 104 p

MARITOUX J, TOPUZ B, Solidarité, médicaments mode d'emploi, Edition Frison -Roche, 1991.

MEDECINS SANS FRONTIERES, Médicaments essentiels, guide pratique d'utilisation, 3eme édition, 1999.

PIMED, Guide pratique pour les dons de médicaments, novembre 2000, 15p

PIROTTE, C. ; HUSSON, B, 1997, Entre urgence et développement : pratiques humanitaires en questions, édition KARTHALA, date de l'édition.

Publication collective, Le Matériel Médical dans les Actions de Solidarité Internationale. Équiper une de santé : 5 étapes pour réussir, Edité avec le soutien de la région Rhône-Alpes et du ministère des Affaires Etrangères, juin 2005, 20 pages, n° ISBN : 2-9524411-0-3.

RECIPROCITES DES RELATIONS NORD-SUD, Savoirs du Sud : connaissances scientifiques et pratiques sociales : ce que nous devons aux pays du Sud, Ed. Charles Léopold Mayer (DD 105), 1999, 126 p.

RITIMO, juillet 2006, Le don, une solution ?, 96 p, ISBN : 2-914180-25-X

SOLIDARITES NORD-SUD, Guide pratique pour une aide réfléchiée et efficace, initié par la Région Ile- de-France, mars 2003

Périodiques :

Auteur, 1997, De l'efficacité de l'action humanitaire, Revue Tiers-Monde, juillet 1997, tome 38, n° 150, 240 p.

HOURS B, 1998, L'âge humanitaire : de la solidarité à la globalisation, Politique Africaine...

JEAN F, 1997, Le triomphe ambigu de l'aide humanitaire, Revue Tiers-Monde, Edition...

LECOMTE BJ , NAUDET JD, Survivre grâce à...Réussir malgré...l'aide, Autrepart/Les cahiers de sciences humaines, n° 13, 2000, 301 p.

REMED, Pour améliorer la qualité des dons de médicaments, 2001, 22p

RIENSTRA D, 2000, Pourquoi les dons de médicaments continuent-ils d'être inappropriés ?, Revue des questions humanitaires, édition, date de l'édition.

SCHULTZ D, Dans quelles conditions envoyer du matériel vers les pays du Sud ?, La Lettre de l'Espace Nord-Sud , (revue), n° 2 mars-avril 2000, Edition, date d'édition.

Rapports et documents officiels :

OMS, Principes directeurs applicables au dons de médicaments, révision 1999, WHO/EDM/PAR/99.4, 26 pages.

OMS, Liste modèle des médicaments essentiels, WHO Drug Information Vol 13, n° 4, 1999.

OMS, Nouveau kit sanitaire d'urgence 98, médicaments et matériel médical pour une population de 10000 personnes pendant environ 3 mois, WHO/DAP/98.10.

OMS, Principes directeurs pour l'élimination des produits pharmaceutiques non utilisés pendant et après les situations d'urgences, 1999, 44 pages

OMS, Kosovo : vers de bonnes pratiques en matière de dons, Médicaments Essentiels Le Point n° 27, 1999, p 27

OMS, Situation d'urgence : encourager les dons utiles, payer pour les dons inadéquats, Médicaments Essentiels Le Point n° 27, 1999, p 28

Documents en ligne :

www.caphumanitaire.org (Compte-rendu de la réunion du Groupe de Travail sur le Don de Matériel Médical des lundi 22 et mardi 23 mars 2004, « Note technique sur les dons à but humanitaire : leur pertinence, les alternatives », « Le don dans les projets de solidarité internationale, Pratiques et enjeux, 2003 »).

www.centraider.org (compte-rendu de la réunion à Orléans le 18 juin 2004, « Pour une plate-forme logistique d'envoi de matériel en région Centre ? », « Des principes pour l'envoi de matériel »).

www.culture-developpement.asso.fr, (Compte-rendu de la rencontre : « Le don de livres dans les projets de solidarité internationale : pratiques et enjeux », 11 janvier 2003, à Lille). (« La Charte du don de livres » « Le guide du partenariat Nord-Sud », « Le guide de coopération avec les bibliothèques d'Afrique »)

www.diplomatie.gouv.fr (CERCOOP, fiche d'information sur l'envoi de matériel humanitaire).

www.remed.org (Don de médicaments : des principes pour une action efficace).

www.humatem.org

DON DE MATERIEL - CENTRAIDER - janvier 2008